

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA  
DAIRA DE CHEMINI  
COMMUNE D'AKFADOU

## **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/2025** **AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES**

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) DU SERVICE CONTRACTANT :**  
**098406429200426**

Le président de l'assemblée populaire communale d'Akfadou lance un appel d'offres national ouvert n° 04/2025 avec exigences de capacités minimales pour la conclusion d'un marché à commande en vue de :

### **Transport scolaire année 2026**

- ✓ Lot n° 01: Itinéraire Zioui vers Tizamourine.
- ✓ Lot n° 02 : Itinéraire Ait Amara vers Tizamourine.
- ✓ Lot N° 03 : Itinéraire Mezouara, Ilbathen et Tagroudja vers Imaghdacene Ancienne.
- ✓ Lot n° 04 : Itinéraire Ilbathen, Tagroudja Et Elhara Vers Taourirt.
  - ✓ Lot n° 05 : Itinéraire Tapount vers Tiniri.
  - ✓ Lot n° 06 : Itinéraire Akfadou vers Timezrit
  - ✓ Lot n° 07 : Itinéraire Aourir Et Ifrane vers Tiniri.
  - ✓ Lot n° 08 : Itinéraire, Ait Allouane vers Ikedjane
- ✓ Lot n° 09 : Itinéraire Inourar, Thihrikine vers Imaghdacene Ancienne
- ✓ Lot n° 10 : Itinéraire Thihrikine, Lamsarif vers Imaghdacene nouvelle.
  - ✓ Lot n° 11 : Itinéraire Imaghdacene vers Tiniri.
- ✓ Lot n° 12 : Itinéraire Agueni, Bouaza Et Bouri3 vers Tizamourine.
  - ✓ Lot n° 13 : Itinéraire Zioui vers Tiniri.
- ✓ Lot n° 14 : Itinéraire Zioui, Ferhoune vers Imaghdacene Ancienne.
- ✓ Lot n° 15 : Itinéraire Tizamourine, Ferhoune, Bouri3 et Agueni vers Tiniri.
  - ✓ Lot n° 16 : Itinéraire Ighellane, Agueni vers Tiniri.
  - ✓ Lot n° 17 : Itinéraire Ait Allouane vers Sidi Aich.
- ✓ Lot n° 18 : Itinéraire Aamrane, Ait Saada vers Tizamourine.
  - ✓ Lot n° 19 : Itinéraire Rezag vers Tiniri.
  - ✓ Lot n° 20 : Itinéraire Ait Amara vers Tiniri.
- ✓ Lot n° 21 : Itinéraire Tagroudja, Ilbathen El-hara vers Tiniri.

Les Soumissionnaires admis à concourir sont ceux dont les capacités répondent aux critères d'éligibilité sous- cités :  
Tous les soumissionnaires : personnes physiques ou morales, ayant la qualité de « transporteur de voyageurs ».

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés publics de la commune, contre paiement d'une somme de 2000 DA.

Les offres doivent parvenir au plus tard le huitième « 08 » jours calendaires à compter de la date de parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux et le BOMOP à 12H00, adressées à : Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Akfadou, Accompagnées des pièces administratives et réglementaires exigées dans l'article II du cahier des charges.

#### I-Dossier de candidature:

- ✓ Une déclaration de candidature, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire ;
- ✓ Une déclaration de probité, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire ;
- ✓ Une déclaration du sous-traitant,remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire
- ✓ Les statuts pour les sociétés (SARL, SNC, EURL,.....) ;
- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- ✓ Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

#### A/ Capacités professionnelles :

- Copie du registre de commerce ou certificat de qualification dans domaine.
- Un permis de conduire de la catégorie D en cours de validité et le brevet professionnel.

- Justifier d'une formation en rapport avec l'activité conformément à la réglementation en vigueur (brevet professionnel).

B/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires durant les trois dernières années.

C/ Capacités techniques : moyens humains et matériels.

2- Offre technique :

L'offre technique doit comprendre ce qui suit:

- Pour chaque lot la déclaration à souscrire, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire ;
- Le mémoire technique justificatif joint en annexe du présent cahier des charges : liste (s) des moyens matériels et humains proposés pour chaque lignes ;
- Le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « Lu et accepté », revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire.

3- Offre financière :

L'offre financière doit comprendre ce qui suit :

- Pour chaque lot la lettre de soumission, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE), rempli, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire.

Le soumissionnaire préparera quatre (04) enveloppes, La première enveloppe L1 est destinée au dossier de candidature, la deuxième enveloppe L2 est destinée à l'offre technique, La troisième enveloppe L3 est destinée à l'offre financière (les 3 enveloppes L1, L2, L3 sont séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres.

La quatrième enveloppe L contiendra les trois enveloppes L1, L2 et L3 conformément a l'article 67 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics.

L'enveloppe extérieure anonyme ne devra comporter que la mention :

**"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/2025 AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES"**

**L'intitulé de l'opération :**

**Transport scolaire année 2026**

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

L'ouverture des plis (dossier de candidature, offre technique et financière) se fera le même jour de dépôt des offres à 14 h 00 heures en séance publique et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister, au siège de l'A.P.C d'Akfadou.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La validité des offres est fixée à **90** jours de la date d'ouverture des soumissions.

Toute offre parvenue en retard ou non – conforme à la réglementation ne sera pas prise en considération.

Conformément à l'article 70 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, Le maître d'ouvrage invite l'ensemble des soumissionnaires à participer à la séance d'ouverture des plis.

FAIT A AKFADOU LE : 09/12/2025/  
LE PRESIDENT DE L'A.P.C